



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19: lancement de la vaccination en entreprise

Le canton de Vaud étend encore son dispositif cantonal de vaccination en offrant la possibilité aux entreprises du canton de vacciner leurs collaborateurs et leur famille. Le concept développé en collaboration avec les faïtières économiques du canton veut permettre à chaque entreprise de participer, quelle que soit sa taille et les infrastructures dont elle dispose. La vaccination en entreprise débute cette semaine avec une phase pilote.

Depuis le 26 avril, la vaccination est ouverte à l'ensemble de la population résidente âgée de 18 ans ou plus, et depuis le 17 mai aux 16-17 ans. Avec la disponibilité des vaccins en quantité suffisante, tous les critères sont maintenant remplis pour donner la possibilité aux entreprises qui le souhaitent d'organiser la vaccination de leur personnel. « Cette nouvelle opportunité est un complément à l'offre existante. Avec quatorze centres de vaccination, un grand nombre de pharmacies, de cabinets médicaux, les équipes mobiles de la Protection civile vaudoise qui se rendent depuis le 18 mai dans une trentaine de communes, et maintenant la vaccination en entreprise, le dispositif cantonal se veut proche des gens sur tout le territoire vaudois », soulignent les conseillères d'Etat Rebecca Ruiz et Béatrice Métraux.

Le concept développé en collaboration avec les entreprises vaudoises et les faïtières économiques précise les conditions à remplir. La vaccination est un acte volontaire et le Canton a fixé comme condition le respect du libre choix de l'employé. Autre prérequis : les entreprises participantes doivent être situées et domiciliées sur le territoire vaudois. Pour pouvoir organiser la vaccination directement sur leur site, elles doivent assurer la vaccination d'au moins 300 personnes et bénéficier d'un service de santé au travail ou d'une collaboration avec un médecin extérieur à l'entreprise. Les vaccins actuellement disponibles demandant des conditions de stockage strictes, l'entreprise doit disposer d'un réfrigérateur à médicaments respectant les exigences requises.

Afin de connaître l'intérêt des entreprises à rejoindre le dispositif, un sondage a été organisé via les faïtières. A ce jour, sept entreprises souhaitent organiser la vaccination sur leur site et 59 ont demandé à bénéficier de l'accès facilité aux centres de Beaulieu et Montreux. Les entreprises qui souhaitent rejoindre le dispositif

trouveront toutes les informations utiles à l'adresse www.vd.ch/vaccination-entreprise et peuvent manifester leur intérêt par mail : [entreprise.covidvaccination\(at\)vd.ch](mailto:entreprise.covidvaccination(at)vd.ch).

La vaccination en entreprise s'adresse aux collaborateurs actifs de l'entreprise résidant ou non dans le canton, y compris les frontaliers, ainsi qu'aux collaborateurs retraités de l'entreprise domiciliés dans le canton. Les membres de la famille résidant sous le même toit (domicile légal dans le canton) peuvent également en bénéficier. Les personnes souffrant d'une maladie à haut risque ou à risque selon les critères de l'OFSP ainsi que les collaborateurs avec un antécédent d'allergie sévère ne sont pas éligibles à la vaccination en entreprise et doivent passer par le dispositif cantonal.

Dans le but d'offrir également un accès facilité à la vaccination aux entreprises ne répondant pas à ces critères, des rendez-vous - en groupe ou individuels - peuvent être organisés dans les centres de Beaulieu et Montreux dans des plages réservées. Les entreprises doivent établir une liste nominative des collaborateurs souhaitant en bénéficier.

Phase pilote

Une phase pilote est en cours au sein de l'entreprise Bobst à Mex. Depuis ce lundi 17 mai, environ 30 employés et membres de leur famille sont vaccinés dans l'infrastructure mise en place par l'entreprise. Jean-Pascal Bobst, directeur général du groupe Bobst : « Nous sommes très heureux de pouvoir proposer la vaccination sur une base volontaire à nos employés et employées et à leur famille. Nous pensons qu'il est de notre responsabilité sociale de faciliter la vaccination du plus grand nombre afin de retrouver rapidement une vie privée et professionnelle aussi normale que possible. ». Le dispositif sera pleinement opérationnel fin mai.

Le Conseil d'Etat et les autorités sanitaires rappellent que plus le nombre de Vaudoises et de Vaudois vaccinés augmentera rapidement, plus vite des assouplissements puis un retour à une vie normale pourront être envisagés. La population peut s'inscrire via le site www.coronavax.ch ou la hotline du Canton 058 715 11 00.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 mai 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat